

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Abbé BOCQUET

L'apologétique de Lacordaire : l'Eglise
III. Organisation matérielle de sa démonstration
catholique

Dans *L'Eveil (Echos de Saint-Maurice)*, 1909, tome 11, p. 317-320

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

L'Apologétique de Lacordaire: L'Eglise

III Organisation matérielle de sa démonstration catholique

A) *Organisation générale.* — Dans une lettre à M^{me} Swetchine du 22 septembre 1844, Lacordaire nous montre lui-même en un puissant raccourci la charpente de son apologétique fondamentale :

Les conférences de 1835, écrit-il, traitent de l'Eglise, de sa nécessité, de sa constitution, de son autorité rationnelle, morale et infaillible, de son chef, de ses rapports avec l'ordre temporel, de sa force coercitive. C'est la base.

L'année 1836 traite des sources de la doctrine de l'Eglise, savoir : de la tradition, de l'Ecriture, de la raison, de la foi ; c'est la suite naturelle : après l'autorité enseignante, se présente la question des sources de sa doctrine.

L'année 1843 traite des effets de la doctrine de l'Eglise sur l'esprit humain.

« Ainsi de suite, je traiterai de ses effets sur l'âme, la nature, la société, puis j'arriverai au corps de la doctrine... Ce sera une espèce de petite Somme du 19^{me} siècle ». Toute la première partie de cette « petite somme » n'est pas autre chose que la démonstration de la divinité de l'Eglise.

L'œuvre achevée, avant d'entrer dans le corps du dogme, il nous en donne encore le résumé dans sa 36^{me} conférence :

.... « Prenant dans le monde l'Eglise qui est un corps visible et vivant, j'avais à vous prouver qu'il est divin, c'est à dire que ce n'est pas l'homme qui l'a

fondé, mais Dieu. La démonstration a été longue, car j'y suis revenu à cinq fois. En 1835 j'ai traité devant vous de la constitution générale de l'Eglise et vous ai fait voir qu'elle était surhumaine. En 1836 j'ai examiné sa valeur doctrinale et vous ai fait voir qu'elle était également surhumaine. Dans les trois dernières années, je vous ai montré par les effets de la doctrine catholique... sur les trois théâtres de toute action, que l'Eglise, dépositaire et organe de cette doctrine, était évidemment douée d'un pouvoir incomparable et surhumain ».

Nous pouvons maintenant reprendre successivement et étudier en détail les différents points de cette argumentation.

B) Développement de l'apologétique de Lacordaire.
— De suite nous entrons « dans les entrailles de ce vaste sujet de méditation » par la constatation d'un fait évident : tout homme est nécessairement un être enseigné ; même dans les meilleures conditions possibles, avec le génie, la fortune et le travail, il « subit le joug de l'autorité », les « préjugés » de son temps et de sa nation, parce que jamais il ne communique directement avec la vérité. Mais alors « ou la vérité n'est qu'un nom, ou il doit y avoir sur la terre une autorité divine qui enseigne l'homme, cet être nécessairement enseigné et nécessairement trompé par l'enseignement de l'homme ». A quel signe reconnaître cette autorité tutélaire ? à l'Universalité. Aucune autorité humaine n'a pu être universelle : ni les philosophies, ni les religions non chrétiennes, ni les sectes chrétiennes. Seule l'Eglise catholique, « malgré l'effroyable difficulté de la chose », malgré la conspiration de l'humanité déchue, a constitué cette autorité universelle dans le temps, l'espace et toutes les classes de la société, parce que seule elle a été providentiellement « destinée à l'enseignement

universel et perpétuel du genre humain. » ⁽¹⁾

Cette Eglise se présente encore comme un fait unique, dans sa constitution. Où voit-on, en effet, cette hiérarchie admirable qui possède, (dans le Pape) « l'unité d'une monarchie parfaite, (dans les fidèles) l'action expansive d'une démocratie, et entre deux, (dans l'épiscopat) le tempérament d'une forte aristocratie, unissant de la sorte dans son sein tous les éléments de la puissance » ? Nulle part ailleurs. Nulle part non plus ne se retrouve, au service d'aucune hiérarchie, cette puissance formidable dont elle est dépositaire : puissance invisible dans l'Esprit de Dieu, qui la dirige depuis le jour de la Pentecôte, puissance visible douée de « la plus haute certitude rationnelle » sur tous les terrains, métaphysique, historique, moral et social. Enfin l'Eglise est armée du plus fort amour : elle incarne la charité. S'il est quelque chose de beau et de sacré sur la terre » n'est-ce donc pas cette « constitution divine » de l'Eglise, qui n'est pas autre chose que « la persuasion à son plus haut degré, le royaume de la persuasion. » ⁽²⁾

Cette Eglise, si nécessaire, si parfaite dans sa constitution, d'une puissance si extraordinaire, est en même temps unique par son « autorité morale et infaillible. » « L'autorité morale d'un corps enseignant résulte de trois conditions : la science, la vertu, le nombre. » L'Eglise a la science de ce qu'elle enseigne ; née dans la science, au siècle d'Auguste, elle l'a protégée et sauvée au temps des Barbares ; elle est un « corps savant. » « J'ajoute que ce caractère n'appartient à aucune autre autorité religieuse au même degré » : « La malédiction de l'ignorance » s'est appesantie sur le Christianisme, et si les sectes séparées en gardent

(1) 1^{re} Conférence.

(2) 2^{me} Conférence.

quelques débris, ces restes de science les rongent et finiront de les tuer. La vertu, non seulement l'Eglise la possède, mais « sa doctrine même est une vertu, » tandis que les religions païennes sont des religions de plaisirs et que les hérésies gardent toujours dans leur sein le principe de tout mal : l'orgueil. Le nombre enfin, non pas matériellement pris, mais ajouté à la science et à la vertu, ce nombre appartient à l'Eglise et à elle seulement. Cette autorité morale, toute surhumaine qu'elle est, ne suffit pas. Pour être une autorité enseignante, il faut qu'elle ne puisse pas se tromper, comme se trompent les individus, le genre humain, plongés dans leur ignorance, aveuglés par leurs passions ; il faut qu'elle soit infaillible : elle l'est, et elle est toujours la seule qui ait osé se déclarer telle. Par là « elle a fait ce qui est sans doute absolument nécessaire, mais ce qui est au-dessus des forces de l'homme. »

« Reconnaissons donc cet accord des faits avec les principes, le *caractère divin* qui seul peut l'expliquer. »

(A suivre.)

Abbé BOCQUET